

Produit **FLUXO 290B** Référence **DFTC125F** Date **15/11/2007** Page **1/1****FLUXO 290B**Additif anticorrosion et bactéricide
pour piscine de contrôle par ultra-sons.

- Préparation** : Concentré à diluer entre **2% et 5% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F
Ce rapport de dilution varie en fonction des caractéristiques spécifiques de votre installation (dureté de l'eau, circuit ouvert ou fermé, propreté des pièces, nature chimique des pièces testées...)
- Composition** : Le **FLUXO 290B** est un concentré contenant tous les composants nécessaires pour ce contrôle ultra-sons, notamment
- ✓ un anticorrosif biodégradable pour empêcher la corrosion des pièces.
 - ✓ un bactéricide efficace pour prévenir la prolifération bactérienne.
 - ✓ des tensioactifs pour augmenter la mouillabilité de l'eau sur les pièces.
 - ✓ Un antimousse performant pour empêcher la formation de mousse
- Caractéristiques** :
- ✓ Aspect & couleur : Concentré liquide orangé
Couleur : produit pouvant évoluer du jaune clair au rouge brun dans le temps.
 - ✓ Résistance à la température : stable
 - ✓ Test de corrosion : niveau 0 (selon NF EN ISO 9934-2 Annexe C)
 - ✓ Densité : 1,04
 - ✓ Pouvoir moussant : insignifiant
- Utilisation** : Remplir le bac de contrôle avec de l'eau de ville, ajouter la quantité nécessaire de **FLUXO 290B** à raison de **2%** minimum par litre d'eau.
Agiter suffisamment pour obtenir un bain parfaitement homogène.
Les pièces contrôlées entraînent des résidus qui peuvent polluer le bain, il faudra veiller à vidanger régulièrement le bac.
- Conditionnement** : Cubitainer de 1000kg - Fut de 200kg
- Stockage** : Hors gel
- Hygiène & Sécurité** : Produit classé NON DANGEREUX selon la classification européenne.
Ne contient pas de nitrite - pas de nonylphénols éthoxylés -
Pour plus de renseignement, consulter la FDS - Fiche de Données de Sécurité -
- Validité** : 18 mois après la date de fabrication figurant sur l'emballage.
- Conseils** : Utiliser la pâte protectrice K300 pour éviter tout risque de dermatose.
- Rejets** : Ne pas rejeter le produit concentré à l'égout, le faire reprendre par un récupérateur agréé.
Rejets tolérés sur le dilué.
Biodégradabilité > 90 % (17 jours). Méthode de mesure selon la norme OCDE 302B.

SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.